

# DÉSOBÉISSANCE

Date de mise en ligne : septembre 2017

Pourquoi les poilus se sont-ils rebellés ? Échanger sur l'évolution des mentalités concernant les fusillés de la Grande Guerre en un siècle.

- **Thème** : histoire
- **Niveau** : B2
- **Public** : adolescents
- **Durée indicative** : 2h05

## EXTRAITS UTILISÉS

1. **Témoignage de Marius Estratat** : la chanson de Craonne
2. **Entretien avec Jean-Pierre Verney** : les mutineries de 1917

## PARCOURS PÉDAGOGIQUE

|   |          |
|---|----------|
| <b>Étape 1 – D’aujourd’hui à hier</b> .....   | <b>2</b> |
| • Comprendre un document écrit authentique (activité 1).....  | 2        |
| <b>Étape 2 – Les témoignages</b> .....  | <b>2</b> |
| • Identifier les sentiments exprimés dans une chanson (activité 2).....                                   | 2        |
| • Découvrir le sens des principaux couplets de la chanson de Craonne (activité 3).....                    | 3        |
| • Décoder le lexique familier et argotique pour comprendre la chanson (activité 4) .....                  | 3        |
| <b>Étape 3 – L’éclairage de l’historien</b> .....   | <b>3</b> |
| • Comprendre l’origine de la désobéissance (activité 5) .....   | 3        |
| • Identifier les formes de désobéissance (activité 6).....  | 4        |
| • Comprendre l’usage de la justice militaire pendant le conflit et son évolution (activité 7).....        | 5        |
| <b>Étape 4 – D’hier à aujourd’hui</b> .....   | <b>5</b> |
| • Discuter du rôle des pouvoirs publics dans la transmission de la mémoire des fusillés (activité 8)..... | 5        |
| • Échanger sur les causes de l’évolution de la question des fusillés en un siècle (activité 9).....       | 6        |
| <b>Pour aller plus loin</b> .....   | <b>7</b> |
| • Discuter des façons de transmettre la mémoire des fusillés aujourd’hui.....                             | 7        |
| • Échanger sur la désobéissance aujourd’hui .....   | 7        |

### OBJECTIFS COMMUNICATIFS / PRAGMATIQUES

- Identifier un document historique.
- Comprendre la chanson de Craonne.
- Comprendre un entretien à teneur historique.
- Discuter du rôle des pouvoirs publics dans la transmission de la mémoire des fusillés.
- Discuter sur l'évolution des mentalités sur les fusillés de la Grande Guerre en un siècle.
- Discuter des façons de transmettre la mémoire des fusillés aujourd'hui.

- Échanger sur la désobéissance aujourd'hui.

### OBJECTIFS LINGUISTIQUES

- Aborder le lexique familier et argotique.
- Exprimer une opinion.

### ÉDUCATION À L'HISTOIRE

- Découvrir la chanson de Craonne.
- Comprendre l'origine des mutineries de 1917.
- Comprendre l'usage de la justice militaire française durant la Grande Guerre.

## ÉTAPE 1 – D’AUJOURD’HUI À HIER

### → Comprendre un document écrit authentique (activité 1)

Compréhension écrite – binômes – 15 min (supports : fiche apprenant, fiche matériel)

Former des binômes. Distribuer la fiche apprenant à chacun et une fiche matériel par binôme.

*Activité 1 : observez le document authentique issu du carnet de notes d’un officier et répondez aux questions.*

Mettre en commun en grand groupe. Apporter des précisions sur demande.

#### Pistes de correction / Corrigés :

1. À votre avis, de quoi s’agit-il ? → Il s’agit d’un compte-rendu d’un procès militaire qui a eu lieu en 1917, selon la source.
2. Est-ce un document officiel ? → Non, on peut voir que c’est un document manuscrit qui a comme support un agenda. On observe également l’emploi d’abréviations qu’on ne trouverait probablement pas dans un document officiel.
3. Qui est accusé et de quoi ? → Le soldat Le Métour est accusé d’avoir abandonné son poste face à l’ennemi.
4. Que signifie la mention « défenseur » ? → Cela veut dire que Le Métour a été défendu donc qu’il avait un avocat. On sait ici qu’il s’appelait Le Douarec.
5. À votre avis, quelle est la nationalité du prévenu et pour qui combattait-il ? → Son nom a une consonance française, on sait qu’il appartenait au 7<sup>e</sup> régiment donc on peut dire a priori qu’il combattait dans l’armée française contre l’armée allemande.
6. Que peut-on déduire de la présence de oui et de non sur ce carnet ? → On peut en déduire que des jurés ont délibéré.
7. Quelle est sa condamnation ? → Il est condamné à 10 ans de travaux forcés avec sursis.
8. Connaissez-vous d’autres motifs graves pour lesquels un militaire peut être jugé ? → Refus d’obéissance, manifestation antimilitarisme (chanson, dégradation de symboles patriotiques...), désertion, non-respect de la hiérarchie, etc.

## ÉTAPE 2 – LES TÉMOIGNAGES

### → Identifier les sentiments exprimés dans une chanson (activité 2)

Compréhension orale et écrite – binômes – 15 min (supports : fiche apprenant et extrait 1)

Lire la consigne ensemble. Maintenir les binômes.

Diffuser la vidéo. Laisser les sous-titres apparents.

*Activité 2 : écoutez la chanson de Craonne chantée de mémoire par M. Estratat. Selon vous, quels sentiments des soldats sont exprimés dans cette chanson ? Cochez les propositions correctes et justifiez votre choix. Pour cela, concentrez-vous sur les commentaires de M. Estratat et sur le dernier passage chanté.*

Laisser un temps de réflexion aux binômes puis rediffuser la vidéo.

Mettre en commun en grand groupe à l’oral.

#### Pistes de correction / Corrigés :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Le courage   | <input type="checkbox"/> La honte  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Le découragement (On en avait marre.)   | <input checked="" type="checkbox"/> L’antimilitarisme (C’était pas patriotique. On ne la chantait pas devant les officiers.) |
| <input type="checkbox"/> Le patriotisme (Il dit bien qu’en 1914, donc au début de la guerre, il y avait du patriotisme mais ça n’est pas le ton de la chanson.) | <input type="checkbox"/> L’optimisme   |
| <input type="checkbox"/> La peur  | <input type="checkbox"/> L’ennui   |
| <input checked="" type="checkbox"/> La tristesse (Adieu)  | <input checked="" type="checkbox"/> La résignation (Nous sommes tous condamnés, nous sommes les sacrifiés.)                  |



Marius Estratat se trompe un peu et ajoute un couplet issu d’une autre chanson de la même époque intitulée "Quand on vient en permission" (1917) Paroles de Paul Maisondieu et Charles-Louis Pothier, musique de Paul Dalbret (ed. Dufrenne/Salabert).

→ **Découvrir le sens des principaux couplets de la chanson de Craonne (activité 3)**

**Compréhension écrite** – individuel – 10 min (supports : fiche apprenant et éventuellement Internet)

Préciser aux apprenants qu'il s'agit ici d'avoir une première approche de la chanson et non de la comprendre intégralement.

*Activité 3 : lisez les paroles de la chanson de Craonne dans sa version finale et associez à chaque couplet la phrase qui le résume parmi les 4 propositions.*

À ce stade, ne pas apporter d'aide lexicale.

Mettre en commun.

Il est possible de diffuser une version audio de la chanson largement disponible à l'écoute sur Internet (par exemple à cette adresse : <https://youtu.be/wGrdG85mmL0> Marc Ogeret) afin de faire découvrir la mélodie. Dans ce cas, demander aux apprenants ce qu'ils en pensent après écoute.

**Pistes de correction / Corrigés :**

1. Le mince espoir qui permet aux soldats sur le front de tenir leur position. → couplet 2
2. L'appel à la révolte des soldats qui refusent de continuer à combattre. → couplet 4
3. Le retour douloureux au front après une permission. → couplet 1
4. Le contraste choquant entre les soldats sur le front et les hommes restés à l'arrière. → couplet 3

→ **Décoder le lexique familier et argotique pour comprendre la chanson (activité 4)**

**Lexique** – binômes – 15 min (support : fiche apprenant)

Former des binômes. Lire les consignes. Faire un exemple si nécessaire.

*Activité 4 : relisez la chanson de Craonne. Associez les mots et expressions familières et argotiques à leur définition.*

Faire comparer les réponses entre apprenants. Correction en grand groupe.

**Pistes de correction / Corrigés :**

1. laisser sa peau : mourir.
2. chercher sa tombe : mourir.
3. prendre la pile : perdre, subir une défaite.
4. un civelot : un civil, quelqu'un qui n'est pas un militaire.
5. faire la foire : faire la fête.
6. le pognon : l'argent.
7. un troufion : un simple soldat (qui n'est pas officier).
8. un embusqué : une personne cachée à l'arrière.
9. crever : mourir.
10. un purotin : une personne démunie, dans la misère.
11. sans tambour ni trompette : silencieusement.
12. avoir le cœur gros : être triste.
13. là-haut : sur le plateau qui surplombe le village de Craonne

**ÉTAPE 3 – L'ÉCLAIRAGE DE L'HISTORIEN**

→ **Comprendre l'origine de la désobéissance (activité 5)**

**Compréhension orale** – individuel – 15 min (supports : extrait 2 et fiche apprenant)

Lire ensemble les questions. Diffuser la 1<sup>re</sup> partie de l'entretien jusqu'à 2'18.

*Activité 5 : pourquoi les soldats se rebellent-ils contre l'autorité militaire ? Écoutez l'interview de l'historien J-P Verney pour le savoir et répondez aux questions.*

Faire comparer les réponses avec un autre apprenant(e).

Rediffuser la vidéo pour permettre aux apprenants de compléter leurs réponses.

Corriger en grand groupe.

**Pistes de correction / Corrigés :**

1. À quelles batailles en 1916 fait référence l'historien ? Comment qualifie-t-il cette année ? → **Il fait référence aux batailles de Verdun et de la Somme (cf. encart informatif ci-dessous). C'est une année « tragique ».**

2. Que promet le Général Nivelle aux troupes françaises ? → **De remporter la victoire, de casser les lignes allemandes en quelques jours.**
3. Ce programme fait-il l'unanimité au sein de l'armée ? -> **Non, certains chefs militaires se rendent compte que c'est impossible. Certains généraux donnent même l'alerte au plus haut niveau.**
4. Comment l'armée allemande est-elle informée du plan d'attaque du Général Nivelle ? → **Les Allemands sont en possession du plan d'attaque grâce à des informations écrites qu'ils trouvent dans les poches d'un sous-officier français fait prisonnier.**
5. Par quels éléments l'historien explique-t-il l'échec du 15 avril 1917 ? → **Le froid exceptionnel, une mauvaise préparation de l'artillerie et de mauvais réglages, des troupes sénégalaises mal préparées au froid et des troupes allemandes protégées.**
6. Comment qualifie-t-il les pertes humaines ce jour-là ? **C'est un massacre.**
7. Selon l'historien, quel est l'élément déclencheur des mutineries ? → **L'obstination du général Nivelle à continuer le même plan pendant des semaines.**



La Bataille de Verdun (février – décembre 1916) dure 10 mois pendant lesquels environ 1,1 million de soldats côté français contre 1,2 million côté allemand vont combattre, dans un duel à mort, pour un résultat militaire nul. 25.000 soldats français trouvent la mort durant les 6 premiers jours de la bataille.

Au total, le bilan est de 700.000 blessés tués et disparus (163.000 tués et disparus côté français, 143.000 côté allemand et 216.000 Français blessés et 190.000 Allemands) et 9 villages ont été complètement rasés par les obus.

La Bataille de la Somme (juillet – novembre 1916) apparaît comme l'une des batailles les plus meurtrières de la Grande Guerre. Elle oppose notamment les Britanniques aux Allemands. Parmi les combattants, on compte environ 1 060 000 victimes, dont environ 442 000 morts ou disparus. La première journée de cette bataille, le 1er juillet 1916, a été, pour l'armée britannique, une véritable catastrophe, avec 58 000 soldats mis hors de combat dont 19 240 morts.

### → Identifier les formes de désobéissance (activité 6)

**Compréhension orale** – binômes – 15 min (supports : extrait 2 et fiche apprenant)

Former des binômes et lire l'activité ensemble. Lever les difficultés linguistiques éventuelles sur demande.

*Activité 6 : écoutez la 2<sup>e</sup> partie de l'entretien avec l'historien. Quelles formes de refus d'obéissance des soldats sont mentionnées ?*

Diffuser l'extrait une 1<sup>re</sup> fois sans pause. Laisser un temps de discussion en binômes.

Rediffuser l'extrait si nécessaire.

Mettre en commun.

### Pistes de correction / Corrigés :

|  | Vrai | Faux |
|--|------|------|
| Ils ont déserté.   | X    |      |
| Ils ont payé un médecin pour qu'il déclare qu'ils étaient trop malades pour se battre. |      | X    |
| Ils se sont servis de techniques simples pour se rendre malades.                       | X    |      |
| Ils se sont mutilés volontairement.  | X    |      |
| Ils menaçaient de tuer l'officier s'il donnait l'ordre d'attaquer.                     |      | X    |
| Ils refusaient de creuser de nouvelles tranchées.                                      |      | X    |
| Ils restaient dans la tranchée au moment de l'attaque.                                 | X    |      |
| Ils ont pactisé avec l'ennemi.   |      | X    |
| Ils faisaient demi-tour et retournaient dans la tranchée face à l'ennemi.              | X    |      |
| Ils se rendaient à l'ennemi pour être faits prisonniers.                               |      | X    |
| Ils sabotaient les fusils.   |      | X    |
| Ils ne combattaient pas s'ils estimaient que c'était perdu d'avance.                   | X    |      |



Pour information, au cours de la guerre, sur 741 fusillés, il y en a eu 393 pour abandon de poste en présence de l'ennemi ou de rebelles armés, 109 pour refus d'obéissance en présence de l'ennemi ou de rebelles armés, 56 pour espionnage, 53 pour crimes et délits de droit commun, 43 pour voies de fait en service par un militaire envers son supérieur.

Chiffres tirés de A. Prost – Rapport *quelle mémoire pour les fusillés de 14-18 ?*, 2013

### → Comprendre l'usage de la justice militaire pendant le conflit et son évolution (activité 7)

Compréhension orale – binômes – 10 min (supports : extrait 2 et fiche apprenant)

Activité 7 : lisez ces informations sur l'usage de la justice militaire pendant la Grande Guerre.

Rediffuser la 2<sup>e</sup> partie de l'entretien avec J-P. Verney.

Quelles précisions pouvez-vous apporter concernant les phrases en gras ? Notez les éléments clés.

Laisser un moment aux binômes pour échanger puis mettre en commun en grand groupe.

Durant la correction, préciser que les années 1914 et 1915 correspondent aux grandes offensives mal préparées engendrant des situations confuses sur le champ de bataille. Souligner aussi l'évolution de l'usage de la justice militaire au cours du conflit : les exécutions des années 1914 et 1915 ont occasionné des débats et suscité une vive émotion, ce qui peut expliquer que les conseils de guerre se soient montrés plus cléments en 1917.

#### Pistes de correction / Corrigés :

**La justice militaire s'exerce alors sévèrement donnant lieu à de nombreuses exécutions. L'état-major a pour objectif, en réprimant, d'éviter que les comportements de désobéissance ne se propagent.**

En fin de compte, l'année 14, 15 et même un peu 16... dès 1914, la justice militaire dès le mois d'août, devient féroce. Donc il y a des fusillés dès le mois d'août 14 pour refus d'obéissance, pour désertion, pour abandon de poste devant l'ennemi. Le code militaire est très précis là-dessus. Et il y a beaucoup d'erreurs, d'erreurs humaines. Il y a beaucoup de crimes à l'extrême. Et en 1915, il faut faire l'exemple.

Il y a des officiers qui veulent faire de l'exemple. Il faut pas que ça se produise : quand on donne un ordre, il faut qu'il soit exécuté. Et là, on va choisir un homme sur cinq dans une compagnie pour le juger en sachant que le jugement va amener l'exécution. C'est les grandes tragédies de l'année 15.

**En 1917, les mutineries concernaient une grande partie des troupes qui éprouvait une sensation de saturation. Pourtant les tribunaux militaires se sont montrés plus cléments qu'au début de la guerre.**

Quand Pétain arrive, les mutineries sont déjà bien établies, on peut considérer que le tiers de l'armée française est touchée. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a eu non pas de la mansuétude mais enfin de la part des juges, des tribunaux militaires ça été assez bien géré en fin de compte puisque je crois, on peut dire qu'il y a eu 30 000 hommes qui se sont retrouvés devant un tribunal militaire, il y a eu 800 condamnés à des peines lourdes ou de mort, et il y a eu moins de 50 exécutés. Ce qui n'a rien à voir avec les 400 à 450 exécutions des années 14 et 15.

## ÉTAPE 4 – D'HIER À AUJOURD'HUI

### → Discuter du rôle des pouvoirs publics dans la transmission de la mémoire des fusillés (activité 8)

Expression orale – petits groupes – 15 min (support : fiche apprenant)

Former des petits groupes de 3 ou 4 apprenants.

Activité 8 : que doivent faire les pouvoirs publics pour les fusillés de 1914-18 ? Lisez les propositions faites par des historiens dans le rapport « *Quelle mémoire pour les fusillés de 14-18 ?* » reprises dans les bulles puis discutez en mettant en avant les avantages et inconvénients de chacune de ces propositions. Quelle serait selon vous, la proposition la plus appropriée ?

Passer dans les groupes en qualité de personne-ressources.

Mettre en commun en grand groupe.

Puis, préciser que c'est la dernière option qui a été retenue. En effet, en novembre 2013, François Hollande a déclaré : « Je souhaite au nom de la République qu'aucun des Français qui participèrent à cette mêlée furieuse ne soit oublié ». « Certains furent vaincus non pas par l'ennemi, mais par l'angoisse, par

l'épuisement nés de conditions extrêmes qui leur étaient imposées. Certains furent condamnés de façon arbitraire et passés par les armes » a-t-il rappelé.

Il a également demandé à ce qu'une salle des Invalides (musée de l'Armée) soit réservée aux fusillés de la Grande Guerre.

### Pistes de correction / Corrigés :

#### Ne rien faire

- Moi je pense que c'est la meilleure solution. C'est un conflit qui a un siècle, il est difficile de faire la lumière sur ces dossiers. On voit que les dossiers ont déjà été rouverts entre les deux guerres mondiales, cela veut dire que les cas ont déjà été réexaminés. On lit dans l'encart informatif que les politiciens français ont aussi reconnu les faits en parlant des fusillés dans différents discours donc tous les Français sont au courant. Et puis, il n'y a sûrement plus beaucoup de familles qui souhaitent qu'on fasse quelque chose pour un ancêtre fusillé.

- C'est vrai mais si on ne fait rien, les rares familles qui attendent cette reconnaissance de l'État, ce geste disant que leurs ancêtres n'étaient pas des lâches seront déçues. Il faudrait faire quelque chose pour ces familles.

#### Réhabiliter tous les fusillés, c'est-à-dire affirmer que la condamnation a été prononcée à tort

- L'inconvénient c'est de mélanger les fusillés qui l'ont été pour des raisons réelles, valables avec les autres. Et puis, ce qui est difficile, c'est que les condamnations peuvent nous sembler très lourdes mais qu'au regard du code militaire, elles sont justifiées. Donc ce serait difficile de dire, pour certaines condamnations, qu'elles ont été prononcées à tort. Par exemple, on ne peut pas dire qu'un espion soit innocent.

- Moi, je trouve qu'il faudrait tous les réhabiliter pour exprimer le refus de la guerre en général. Ce serait affirmer que se battre n'a pas de sens, cela serait un signal pacifiste à la Nation.

#### Faire des réhabilitations au cas par cas

- Je trouve que c'est une très bonne idée. L'avantage, c'est qu'on n'oublierait personne en réexaminant tous les cas.

- Oui, mais l'inconvénient, c'est le coût ! Tu te rends compte ! Et puis, il n'y a plus personne pour témoigner donc je ne vois pas ce que ça pourrait apporter de plus car tous ces dossiers ont déjà été étudiés dans l'entre-deux-guerres.

- Moi, j'ai lu que parfois, de familles veulent une inscription sur le monument aux morts du village ou de la ville. Si on peut prouver que leur ancêtre n'a pas tué de civil ou de camarade, qu'il n'a violé personne, etc., je trouve qu'il faudrait le leur accorder. Cela les soulagerait sûrement car s'ils le demandent 100 ans plus tard, c'est que ça a laissé des traces dans leur famille.

#### Faire une déclaration solennelle éventuellement renforcée d'un projet pédagogique

- C'est l'idée la plus adaptée actuellement je crois. L'avantage est qu'elle permet de transmettre la mémoire des fusillés à la Nation sans rouvrir tous les cas. Pour moi, il faudrait que le chef de l'État par exemple déclare que parmi les fusillés, il y a eu des erreurs, que les conditions étaient parfois limites (droit de la défense non respecté) ou que les procès étaient parfois trop rapides. D'après ce que je lis dans l'encart informatif, je pense que cela a été fait.

- Moi, je crois qu'il faudrait mettre en ligne les dossiers des fusillés pour permettre à tous d'y accéder. Oui avec des explications pédagogiques à côté. Ou alors, les étudier davantage en cours d'histoire.

- L'inconvénient c'est qu'on ne fait rien de concret pour les familles en demande.

- Si, on pourrait par exemple créer un monument pour les fusillés. Etc.



Rapport *quelle mémoire pour les fusillés de 14-18 ?*, 2013

[http://centenaire.org/sites/default/files/references-files/rapport\\_8-11-2013.pdf](http://centenaire.org/sites/default/files/references-files/rapport_8-11-2013.pdf)

### → Échanger sur les causes de l'évolution de la question des fusillés en un siècle (activité 9)

Expression orale – grand groupe – 15 min (support : fiche apprenant)

*Activité 9 : pour sa dernière commémoration, François Hollande s'est rendu sur le plateau de Californie et la chanson de Craonne, interdite dans l'armée jusqu'en 1974, a été entonnée. Un siècle après la Grande Guerre, la question des fusillés ne se présente plus de la même façon. À votre avis, pourquoi ?*  
Modérer la discussion, guider les apprenants au besoin et noter les idées principales au tableau.

Corriger les erreurs.

### Pistes de correction / Corrigés :

- Avant, il semblait impensable qu'un président parle des fusillés et encore moins que la chanson de Craonne soit choisie pour une commémoration officielle. Je crois que c'est devenu possible car le temps a passé. C'est loin tout ça maintenant.
- Oui, et on a plus le même rapport à la guerre. En France, le service militaire pour tous n'existe plus. L'armée est devenue une armée de métier donc on est plus indulgent je crois pour les soldats qu'on a envoyés de force au front.
- Et puis, avant la peine de mort faisait partie du quotidien mais plus maintenant. Elle a été abolie en 1981 en France. Donc ça aussi, ça change le rapport à la mort. Même le rapport aux morts de la famille a changé. Avant on veillait les morts, maintenant, on meurt à l'hôpital. Ce que je veux dire, c'est que la mort nous semble dure, lointaine et légalement, elle n'est plus légitime alors qu'avant elle été globalement acceptée.
- Avant c'était aussi un sujet tabou pour les familles dont le père ou le fils avait été fusillé. Maintenant, on en parle en public parce que, socialement, on ne porte plus le même jugement moral sur les fusillés.
- Et puis maintenant, on a plus de compassion pour ces soldats, pour leur vie difficile dans la boue, dans l'horreur et avec les avancées de la psychiatrie, la meilleure compréhension de la notion de traumatisme, on comprend beaucoup plus que certains soldats n'aient plus pu faire face, etc.

### POUR ALLER PLUS LOIN

#### → Discuter des façons de transmettre la mémoire des fusillés aujourd'hui

Expression orale – petits groupes – 30 min (support : Internet)

Il est possible de faire étudier différents documents et de demander aux apprenants quel message et quel support leur parle le plus et pourquoi.

- Extrait du roman *Un long dimanche de fiançailles* de Sébastien Japrisot et un extrait du film éponyme  
<https://www.youtube.com/watch?v=3cGXo5io-uQ>

- Travailler sur la planche de Tardi consacrée à 1917  
[http://www.ac-grenoble.fr/college/chamontin/file/2015-2016/Putain\\_de\\_Guerre-1.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/college/chamontin/file/2015-2016/Putain_de_Guerre-1.pdf)

- Le monument britannique Shot at dawn  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Shot\\_at\\_Dawn\\_Memorial#/media/File:Shot\\_at\\_dawn\\_memorial\\_2.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Shot_at_Dawn_Memorial#/media/File:Shot_at_dawn_memorial_2.jpg)

- Un extrait bien de la vidéo des commémorations de 2017 au Chemin des Dames  
<https://www.youtube.com/watch?v=YD5-sNYeLis>

#### → Échanger sur la désobéissance aujourd'hui

Expression orale – grand groupe – 20 min

Il est également possible de lancer une discussion sur la désobéissance.

*Pensez-vous qu'on désobéissait plus hier ou aujourd'hui ? Qu'est-ce que la désobéissance civile ? Qu'en pensez-vous ? Quelles autres formes de désobéissance connaissez-vous ? Que pensez-vous de la désobéissance qui consiste à publier des informations confidentielles (fuites) sur une entreprise ou une institution publique qui dysfonctionne ? Etc.*